

PROCÈS-VERBAL de l'assemblée du comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin tenue le lundi 18 février 2002 à l'édifice Marie-Victorin, salle Flore laurentienne.

PRÉSENCES:

Représentantes,
Représentants

Danielle Desrochers	André Laurendeau
Sylvie Picard	Antoine-Brossard
Serge Desaulniers	Carillon
Hélène Loranger	Charles-Bruneau
André Bertrand	Charles-LeMoyne
Nicole Pinet	D'Iberville
Lyne Beaulieu	De La Mosaïque
Pierre-Yves Daigneault	De Normandie
Alain Déry	Félix-Leclerc
Line Vachon	Gaétan-Boucher
Linda Bossé	Gentilly
Lise Lavoie	Gérard-Filion
Josée Labelle	Hubert-Perron
Paule Pelletier	Joseph-De-Sérigny
Gilles Guay	Laurent-Benoit
Monique Bureau	Lionel-Groulx
Marie-Élène L'Espérance	Marie-Victorin (Br)
Gaétan Daigneault	Maurice-L.-Duplessis
André Turgeon	Mgr-A.-M.-Parent
Sylvain Levesque	Monseigneur-Forget
François Vaillancourt	Paul-Chagnon
Francine Carrière	Paul-De Maricourt
Pierre Benoit	Pierre-Laporte
Chantal Renaud	Plein-Soleil
Bertrand Castonguay	Préville
Chantal Gélinas	Saint-Joseph
Robert Bernier	Saint-Romain
Richard Drolet	Sainte-Claire (Long)
Marie-Josée Ulrich	Samuel-De Champlain (Br)
Johanne Côté	Secondaire Participative
Yves Boissonnault-Francoeur	Tourterelle
Gilles Perron	Comité ÉHDAA

Substituts:

Benoit Monderie	Georges-É.-Cartier
Nicole Trudeau	Samuel-De Champlain (Br)

Participantess,
Participants

Denise Lussier	DGA
Auguste Molica	coord., Serv. des ress. éducatives
Jacques Francoeur	directeur, Service des ress. éducatives
Ginette Vincent	coord., Service des ress.

éducatives

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Alain Déry préside la rencontre. Le quorum étant constaté, il souhaite la bienvenue aux membres et déclare la réunion ouverte à 19 h 20.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro CP-329-02-18

Il est proposé par monsieur François Vaillancourt que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec les modifications suivantes:

Les points 10, 11, 12 deviennent les points 4, 5, 6; les autres points sont décalés en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 21 JANVIER 2002

Résolution numéro CP-330-02-18

Il est proposé par madame Marie-Èlène L'Espérance que le procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2002 soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. APPROCHE ORIENTANTE

Madame Vincent, coordonnatrice du projet, vient nous présenter en quoi consiste l'approche orientante.

Une réflexion a été amorcée vers les années 1988 sur les méthodes utilisées pour aider les jeunes à mieux se connaître et faire un meilleur cheminement vers le milieu du travail.

L'arrivée de la réforme au secondaire fera en sorte que le cours « Éducation et choix de carrière » ne sera plus offert. Le MÉQ a donc décidé de mettre en place une mesure de soutien dans le but de qualifier les jeunes en fonction des choix et du potentiel de chacun. La Commission scolaire a, quant à elle, décidé de se doter d'un cadre de référence et d'un plan d'action triennal.

Les jeunes seront sensibilisés à partir du troisième cycle du primaire. On leur permettra alors de faire un lien concret entre les disciplines enseignées et les types de professions où ces disciplines sont importantes.

Une fois au secondaire, les jeunes seront amenés à mieux se connaître pour mieux cheminer. Ils développeront une meilleure connaissance d'eux-mêmes, de leurs aptitudes et de leurs talents. Il faut que les choses aient du sens sinon les jeunes ne verront pas la pertinence de poursuivre leurs études.

Une trousse d'activités sera disponible pour les profs dans un mois environ. Permettre l'exploration du monde du travail à partir de ce qu'il apprend à l'école en concertation avec la communauté (les parents).

En ouvrant les horizons du jeune à partir de ses intérêts, nous lui donnons un rêve pour le futur. Nous donnons aussi un sens aux réalités qui sont très souvent académiques pour les jeunes.

Les budgets seront décentralisés; les écoles devront donc se prendre en main et aller de l'avant avec leurs propres projets.

Les équipes-noyaux responsables de l'implantation de cette approche seront créées à quel moment?

Il y aura rencontre des directions d'école au cours du mois de mars; d'avril à juin, les établissements formeront leur équipe-noyau et commenceront à s'approprier l'approche orientante.

Les moyens de pression auront-ils un effet sur l'implantation de cette approche dans les écoles?

Non, car des représentants du corps enseignant ont participé à la réalisation du projet.

Le calendrier présenté dans le document est-il toujours exact?

La première partie du projet respecte le calendrier, la deuxième partie sera, quant à elle, retardée d'un mois.

Les documents qui seront présentés aux écoles ressembleront-ils à ceux que l'on retrouve dans l'annexe du document qui nous a été présenté?

Non, ils seront probablement un peu plus concrets, plus « pratico-pratique ».

On observe l'absence de parents dans l'équipe-noyau. Si les directions d'école désirent avoir la présence de parents, est-ce possible?

Les parents du conseil d'établissement font eux aussi partie de l'équipe-école. L'équipe-noyau est sous la responsabilité des directions d'école. Les membres décrits dans le document le sont à titre suggestif. Un membre suggère donc d'ajouter le mot « parent » à la liste.

Comme les budgets (19 \$/élève) sont déjà distribués, chaque classe devrait vivre une activité d'ici la fin du mois de juin.

Pas nécessairement, les budgets peuvent être reportés. Les enseignants auront la possibilité, sur une base volontaire, de faire des activités d'ici la fin de juin. D'autres préféreront aller chercher de l'information et de la connaissance et n'offrir des activités qu'à partir de septembre 2003.

L'approche orientante est-elle centrée uniquement sur le marché du travail?

Non, elle déborde du cadre du marché du travail. Elle vise aussi une meilleure connaissance de son milieu et du monde en général.

L'approche orientante doit être un objectif pour l'ensemble des intervenants de l'école donc elle devient une préoccupation dans le projet éducatif...Alimenter le projet de vie de chaque jeune.

5. SERVICES AUX 15-19 ANS

Messieurs Jacques Francoeur et Auguste Mollica nous présentent un document qui s'inscrit dans la foulée de l'approche orientante. Le but visé est d'offrir de nouvelles offres de service bonifiées aux 15-19 ans qui fréquentent notre commission scolaire. Pour la CSMV, le taux de décrochage est de 35 %; il faut donc pouvoir leur offrir quelque chose d'alléchant qui leur donnera le goût d'aller jusqu'au bout et d'avoir une profession ou un métier qui les rendront heureux.

Pour ce faire, le comité de travail devra se pencher sur ce qui est présentement offert à ces jeunes, regarder l'ensemble des programmes qui leur sont accessibles. Il faudra aussi identifier les services qui ne sont pas offerts au sein de notre commission scolaire, mais qui pourraient être bénéfiques pour notre clientèle.

Les jeunes de 15-19 ans décrochent facilement et se retrouvent sur le marché du travail plus ou moins bien préparés. Nous devons donc développer une approche particulière pour répondre de façon adéquate à leurs besoins. Il faut consolider notre offre de service pour offrir un meilleur éventail à nos jeunes qui répondent mieux à leurs attentes, à leurs aspirations.

Guider les jeunes dans leur cheminement n'est pas le lot d'une seule personne, mais bien l'affaire de tous ceux qui gravitent autour du jeune en devenir. Les écoles vont devenir de plus en plus aidantes pour les jeunes.

Le comité espère pouvoir faire une démarche au cours des prochains mois et être capable d'amener une proposition en juin aux différents intervenants dont le comité de parents.

6. POLITIQUE DE SOUTIEN DE LA RÉUSSITE SCOLAIRE EN MILIEU DÉFAVORISÉ

Monsieur Alain Déry nous informe que le document que nous avons reçu dans notre envoi n'a pas encore été présenté au conseil de commissaires pour en fixer les orientations. Par conséquent, nous ne pourrions pas nous pencher sur cette politique ce soir.

Lorsque le document officiel sera prêt, il sera présenté à nouveau au comité de parents. On espère pouvoir le faire pour le mois de mars.

7. MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Alain Déry nous indique que les documents officiels sur le plan d'organisation scolaire pour les écoles primaires pour 2002-2003 sont disponibles à l'arrière. Ces documents ont aussi été envoyés aux présidents (es) des conseils d'établissement. Ce même document sera soumis pour approbation au conseil de commissaires le 26 février 2002.

8. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Madame Denise Lussier nous explique qu'il y a deux documents pour le plan d'organisation scolaire.

Le premier concerne les capacités d'accueil des différents établissements. Pour certains, on observe une diminution de leur capacité d'accueil. Par contre, quelques milieux ont demandé d'augmenter leur capacité d'accueil pour 2002-2003. Il s'agit ici d'une mesure temporaire; les milieux retrouveront leur ancienne capacité d'accueil en 2003-2004.

Le deuxième document nous montre le mouvement de clientèle suite à la réorganisation prévue par le plan d'organisation scolaire pour 2002-2003. Les renseignements sont traités en bloc afin de nous permettre de voir les interrelations entre les cinq regroupements.

Des projets d'aménagements sont prévus pour les écoles Gentilly et Paul-De Maricourt. La CSMV attend que les inscriptions pour 2002-2003 soient comptabilisées avant d'aller de

l'avant avec ces projets. Ils veulent s'assurer que la nouvelle clientèle justifie bien de tels investissements.

Madame Lussier nous dit que dans l'ensemble les demandes des milieux ont été retenues. La CSMV a fait des efforts pour déplacer le moins de groupes ÉHDAA possible.

Finalement, le conseil des commissaires a commencé à travailler sur un plan d'organisation scolaire à moyen terme à compter de 2003-2004. Les consultations débuteront à l'automne 2002.

Madame Lussier fait le point sur les allocations consenties par le MÉQ:

1. Manuels scolaires: Il y a eu un ajustement des budgets des commissions scolaires pour 2000-2001. Un montant de 749 000 \$ a été consenti à la CSMV; suite à une consultation des milieux, il a été décidé que ce montant serait utilisé pour amoindrir le déficit. De plus, Madame Lussier nous informe que la CSMV donnait déjà 25 \$/élève/année depuis 1998 pour les manuels scolaire.
2. Matériel de science pour le primaire: Le MÉQ a alloué un montant de 375 000 \$ pour aider les milieux à renouveler leur matériel scientifique. La CSMV a décidé de redistribuer l'argent aux écoles. Un montant de 30 000 \$ sera conservé pour l'achat de gros items qui seront conservés au centre de ressources de la Commission scolaire.
3. TIC: Un montant de 351 000 \$ a été alloué par le MÉQ pour le renouvellement du matériel informatique des écoles. Cet argent sera aussi redistribué aux écoles pour l'achat d'ordinateurs, réseautage, etc.
4. Éducation des adultes: Un montant leur a aussi été alloué, l'utilisation de ces sommes a été laissée à leur discrétion.

Les directions d'école ont-elles mis les documents relatifs aux bains linguistiques à la disposition des CE?

Selon madame Lussier, cela a été fait dans la majorité des milieux, les directions d'école ont toutes été informées que les modèles et le tableau devaient être présentés au C.E.

Le conseil d'établissement a-t-il droit de regard sur le plan de réussite? Les plans de réussite font-ils partie du projet éducatif?

Oui, le plan de réussite est relié au le projet éducatif de l'école. Il est en fait la suite logique du projet éducatif.

Monsieur Déry nous informe que sur le site du MÉQ la démarche du plan de réussite est clairement expliquée: le C.E. est invité à établir un diagnostic. Une copie du document sera disponible lors de la prochaine réunion.

9. PAROLE AUX PARENTS COMMISSAIRES

Madame Sylvie Picard nous informe qu'outre les sujets dont a fait mention madame Lussier, le plan de réussite consolidé de la Commission scolaire a été déposé à la direction générale du MÉQ.

Le plan d'organisation scolaire a été finalisé. Six (6) groupes ÉHDAA ont été déplacés au lieu des quatorze (14) prévus.

10. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS DE L'ACPM

Monsieur André Turgeon nous informe de la tenue du colloque de l'ACPM qui aura lieu le 6 avril 2002 à l'école secondaire André-Laurendeau. Contrairement aux années passées, le

colloque est ouvert à tous les parents. La date limite d'inscription est le 22 mars 2002; le coût est fixé à 20 \$ et comprend les ateliers, les collations et le dîner. Un service de garde est offert pour les enfants de 3 à 10 ans.

11. PAROLE AU REPRÉSENTANT ÉHDAA

Monsieur Gilles Perron nous fait un résumé des sujets qui ont été abordés lors de leur dernière réunion:

Ils se sont penchés sur le plan d'organisation scolaire prévu pour 2002-2003,
sur la capacité des services de garde à accueillir des cas lourds,
sur la formation qui est offerte aux conducteurs d'autobus pour la
clientèle particulière que représente les élèves ÉHDAA.

Le comité ÉHDAA a l'intention de faire un sondage parmi sa clientèle pour savoir si les enfants reçoivent effectivement les services recommandés par les professionnels. Le comité sélectionnera un groupe cible constitué de 10 % de sa clientèle estimée à 5 363 élèves.

Le comité ÉHDAA avait fait une demande pour avoir une meilleure visibilité au sein du conseil des commissaires. Une rencontre à ce sujet a eu lieu avec monsieur Serge Lefebvre et madame LeBlanc-Sénéchal. Il leur a été suggéré que lorsque des sujets concerneraient le comité ÉHDAA, les représentants du comité seraient invités à assister aux réunions et que les parents commissaires pourraient faire le lien entre le comité ÉHDAA et le conseil des commissaires en assistant à la réunion du comité ÉHDAA.

12. CLIP-INFO

Monsieur Alain Déry souligne que le comité de parents désire savoir si la politique des dîneurs est appliquée de la même façon pour tout le monde et si la politique familiale est en vigueur dans toutes les écoles de la Commission scolaire.

Monsieur Déry nous rappelle que le coût maximum qui peut être chargé pour un enfant dîneur est de 2 \$/enfant/jour. Suite à quelques échanges, on peut se rendre compte que les coûts chargés aux parents varient d'une école à l'autre. D'où l'importance de la réflexion entreprise par le comité de parents.

Monsieur Déry nous demande donc d'aller aux sources et de s'informer auprès des responsables du service des dîneurs et d'obtenir les renseignements suivants:

- quel est le coût chargé pour les dîneurs/jour ;
- quel est le ratio en vigueur dans votre école pour le service des dîneurs ;
- quel est le nombre moyen d'utilisateurs par jour
- la politique familiale est-elle appliquée pour les dîneurs et les cahiers d'exercices.

Chaque membre devra obtenir ces renseignements pour la prochaine réunion du comité de parents.

Quel est le ratio qui a été approuvé par la Commission scolaire dans le cadre de la politique des dîneurs?

Il est de 1/40. Il faut cependant spécifier que pour plusieurs écoles le service des dîneurs est géré par le service de garde; les ratios peuvent à ce moment-là être différents.

Un enfant qui fréquente le service de garde doit-il payer un surplus pour le dîner?

Non, seuls les enfants qui ne fréquentent pas le service de garde mais qui dînent à l'école doivent payer les frais de dîner. Le 5 \$/jour chargé par le service de garde inclut le dîner.

Un membre souligne qu'à son école, le service de garde charge jusqu'à 8,50 \$/jour: 5 \$ pour le service de garde, 2 \$ pour le dîner et 1,50 \$ pour l'aide aux devoirs.

13. CALENDRIER SCOLAIRE

Madame Lussier dépose le projet de calendrier scolaire pour 2002-2003 pour le préscolaire, le primaire et le secondaire.

Elle nous fait remarquer que le 23 juin tombera un lundi. Pour éviter de faire déplacer les enfants pour une seule journée, il a été suggéré de remplacer la journée du 23 juin 2003 par celle du 23 août 2002 dans le cas des enseignants(es) et par celle du 28 août 2002 pour les élèves. Il faudra aussi soumettre cette proposition aux syndicats afin d'obtenir leur accord.

Quelle est la pertinence des deux demi-journées de classe lors de la rentrée?

Elles ont été instaurées à la demande des écoles. Ces deux demi-journées permettent aux enseignants(es) et aux directions d'école d'ajuster les classes suite à la rentrée. Dans certains secteurs, il y a beaucoup de mouvement durant l'été; il faut donc rééquilibrer les groupes au mois de septembre en tenant compte des arrivées et des départs.

Est-ce que les commissions scolaires se consultent dans le choix de la semaine de congé?

Non pas vraiment. Ici à la CSMV le choix de la première semaine de mars a été fait à cause de la défavorisation et à la demande des services sociaux.

14. RÈGLES DE PASSAGE DU PRIMAIRE AU SECONDAIRE ET DU 1^{er} AU 2^e CYCLE DU SECONDAIRE

Monsieur Déry nous explique que la commission scolaire n'a pas l'intention de modifier la politique. Une copie de la politique qui a été adoptée l'an dernier est incluse dans la trousse distribuée au début de l'année.

Une consultation sera faite au cours de l'automne 2002 afin d'ajuster la politique avec les nouvelles normes qui seront en vigueur pour le secondaire.

15. CADRE RÉGISSANT LA PRÉPARATION DU BUDGET

Monsieur Déry nous rappelle que nous avons reçu dans notre enveloppe deux documents publiés par la Commission scolaire concernant le budget 2001-2002.

Quelle sont les dates ciblées pour la présentation du budget au conseil d'établissement?

Le budget initial devrait être soumis au conseil d'établissement pour fin d'adoption vers la fin mai; le budget révisé, quant à lui, devrait être présenté au conseil d'établissement à l'automne.

Monsieur Déry nous informe que ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du comité de parents. Un canevas de présentation du budget devrait aussi nous être remis lors de cette réunion.

À quel moment le conseil des commissaires doit-il adopter le cadre régissant la préparation du budget?

Si la Commission scolaire reçoit les règles budgétaires du MÉQ assez tôt, le cadre pourra être adopté en mars.

À quel moment le comité de parents doit-il se prononcer sur le cadre régissant la préparation du budget?

Idéalement, il faudrait que le comité de parents se prononce au mois de mars 2002.

Monsieur Claude Drolet, de l'école Sainte-Claire Longueuil, dépose un amendement. Monsieur Déry le reçoit.

16. RÉOLUTION DES REPRÉSENTANTS CONCERNANT L'OUVERTURE DES SERVICES DE GARDE LORS DE JOURS DE TEMPÊTE.

Monsieur Déry constate qu'il y a un manque de cohérence entre l'information qui est véhiculée par les différents intervenants au sein des services de garde. Il demande donc que le comité exécutif du comité de parents soit autorisé à demander un avis juridique afin de clarifier si les services de garde sont redevables aux conseils d'établissement; si oui de quelle façon le sont-ils ?

Cette demande d'avis juridique portera-t-elle aussi sur le rôle du comité utilisateur?

Oui, la demande inclut implicitement le comité utilisateur.

Monsieur Déry reçoit les résolutions des différents conseils d'établissement concernant l'obligation de garder les services de garde ouverts lors de jours de tempête.

Doit-on attendre le résultat de l'avis juridique pour se prononcer sur les résolutions reçues? Pouvons-nous prendre position tout de suite?

Monsieur Déry croit qu'il faudrait peut-être attendre l'avis juridique. Suite à cette réponse, le comité de parents pourra alors prendre position par rapport à la directive de la Commission scolaire concernant l'ouverture des services de garde lors de jours de tempête.

Une demande a été faite par l'école Sainte-Claire (Long) afin d'obtenir les noms des personnes responsables en cas d'urgence qui seraient disponibles lors de jours de tempête. La Commission scolaire n'a toujours pas donné suite à cette demande; la politique pour mesure d'urgence est-elle mise en place?

Madame Lussier va s'informer.

Madame Chantal Renaud demande le vote.

Résolution numéro CP-331-02-18

Il est proposé par monsieur Alain Déry que le comité exécutif du comité de parents soit autorisé à demander un avis juridique afin de clarifier si les services de garde sont redevables aux conseils d'établissement; et si c'est le cas, de quelle façon le sont-ils?

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Drolet de l'école Sainte-Claire (Long), demande au président s'il peut déposer une proposition portant sur l'obligation de garder les services de garde ouverts lors de jours de tempête.

Monsieur Déry reçoit sa demande car elle va dans le sens des propositions déposées ce soir.

Résolution numéro CP-332-02-18

Il est proposé par monsieur Richard Drolet que le comité de parents s'oppose à la directive de la Commission scolaire qui demande de garder les services de garde ouverts lors de la fermeture des écoles pour cause de forces majeures.

Rejetée à la majorité

17. CONGRÈS DE LA FCPPQ

Le congrès aura lieu à Québec, sur le site de l'Université Laval, les 31 mai, 1^{er} et 2 juin 2002.

-20 membres du comité de parents seront subventionnés à raison de 260 \$/membre;
-le comité de parents offre de défrayer les coûts jusqu'à concurrence de 200 \$/personne .
Cette offre s'adresse à 10 parents membres des conseils d'établissement et des OPP. Si nous recevons plus de 10 demandes de subvention, un tirage au sort sera fait parmi les demandes reçues.
Il rappelle que l'école doit défrayer le coût de l'inscription et qu'un transfert budgétaire sera fait par la suite.

Monsieur Déry demande d'amener les inscriptions pour le 18 mars 2002.

18. CORRESPONDANCE

Monsieur Déry a reçu les documents concernant le congrès de la FCPPQ et le colloque de l'ACPM.

La FCPPQ a fait un sondage sur le transport scolaire au Québec et a fait parvenir les résultats aux différents comités de parents. Comme aucune analyse des résultats n'a été faite, il est difficile de voir quelles est la tendance qui se dégage de ce sondage.

Monsieur Déry nous informe qu'il y a eu un congrès sur l'intégration scolaire les 15-16 février 2002 à Shawinigan.

19. PAROLE AU PUBLIC

Y-AURA-T-IL UNE SÉANCE D'INFORMATION SUR LA VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE?

Un document a été publié sur ce sujet par l'Association des psychologues du Québec. Y a-t-il un plan d'action élaboré par la commission scolaire pour faire face à cette réalité qu'est la violence en milieu scolaire?

Madame Lussier va s'informer.

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résolution numéro CP-333-02-18

Il est proposé par madame Josée Labelle que la présente assemblée soit levée, et ce à 22 h 35.

Adoptée à l'unanimité

Marie-Josée Ulrich
Secrétaire